

Volume 4 | Numéro 3 | Février 2010

L'Autonome

Le bulletin de la Fédération autonome de l'enseignement

Faire la différence

►► **Un rassemblement historique et mobilisant**
page 4

►► **Santé psychologique**
Une étude de la FAE et de l'ENAP
page 7

►► **La nouvelle industrie du décrochage**
page 8

À L'AGENDA

1^{ER} FÉVRIER AU 25 AVRIL

Les réfugiées du climat –
exposition photographique
à la Tohu www.tohu.ca

26 AU 28 FÉVRIER

15^e Colloque du Baccalauréat
en enseignement secondaire
www.aeesum.umontreal.ca

8 MARS

Journée internationale des femmes

8 MARS

Début de la consultation sur les
orientations politiques en vue
du Congrès 2010

19 AU 20 MARS

Sommet populaire contre
la guerre et le militarisme

21 MARS

Journée internationale
pour l'élimination de la
discrimination raciale

21 MARS

Journée sans sac

22 MARS

Journée mondiale de l'eau
www.reseau-environnement.com

24 AU 26 MARS

35^e Congrès de l'Association
québécoise des troubles
d'apprentissage (AQETA)
www.aqeta.qc.ca

20 AU 26 MARS

Semaine québécoise
des adultes en formation



6555, boulevard
Métropolitain Est
Bureau 100
Montréal (Québec)
H1P 3H3

514 666-7763
1 877 387-4774

fae@lafae.qc.ca
www.lafae.qc.ca

Rédacteur en chef:

Guy Desmarais

Rédaction:

Jacques Benoit

Gabrielle Blanchette

Yves Cloutier

Wilfried Cordeau

Nadia Dallaire

Guy Desmarais

Louis-Philippe Lizotte

Sylvain Mallette

Marie Pelchat

Pierre St-Germain

Collaboration spéciale:

Jacques Goldstyn

Nathalie Houffort

Philippe Hurteau

Frédéric Sauvé

L'Autonome

Photos:

Guy Desmarais

Dany Parent

Martine Doyon

François Couillard

Correction:

Joanne Côté, Suzanne Giroux, Sylvie Pelletier

Graphisme: **Mardigrave inc.**

Impression: **Imprimerie Philippe Lévesque inc.**

La reproduction de ce bulletin, en tout ou en partie,
est autorisée à condition de mentionner la source.



Ce bulletin est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans
chlore, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation,
sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.

Vos assurances : c'est réglé.



Exclusivement réservé aux membres

Obtenez **10 % de rabais** sur vos primes d'assurance
automobile, habitation et véhicules récréatifs.



Concours

Par ici Paris!

Demandez une soumission
et courez la chance de gagner

Règlements disponibles à la
Vice-présidence marketing.



La Capitale
assurances générales

Cabinet en assurance de dommages

514 787-0797 • 1 866 987-0797 • www.lacapitale.com



Les *affres* patronales



PAR Pierre **St-Germain**
Président

La négociation est bel et bien engagée. Même si les avancées aux tables sont loin d'être satisfaisantes, il est clair que la colère et le mépris ressentis par les enseignantes et enseignants à la suite des *offres* du gouvernement sont maintenant connus de tous au sein de l'équipe patronale. Comme vous avez pu le constater à la lecture du dépôt patronal, ou encore à l'occasion de la présentation qui vous en a été faite par vos représentantes et représentants locaux, celui-ci ne contient aucune offre, aucune réponse et aucune ouverture aux problèmes que vivent les profs au quotidien. En fait, le gouvernement a choisi de présenter un dépôt pour gestionnaires, un dépôt d'abord satisfaisant pour les directions d'établissement qui manifestement trouvent l'application et le respect de la convention collective trop contraignants et qui réclament, sans la moindre gêne, le droit de régenter encore plus arbitrairement le travail des enseignantes et enseignants.

Un bon boss

Sympathique votre direction? À vous d'en juger! Le TNP est trop compliqué à administrer? Qu'à cela ne tienne, remplacez-le par du temps au service de l'école! Les congés gênent la gestion du personnel? Il n'y a qu'à les réduire. Trop d'élèves HDAA dans les classes? Allez, un petit effort! On peut certainement en rajouter. Pour ce qui est des services, il vaudrait mieux oublier ça! Adaptez votre enseignement. D'ailleurs, votre aimable direction est disposée à vous offrir un perfectionnement pour pallier l'absence de services. Vraiment... un bon *boss*!

D'aucuns trouveront le portrait irritant. Mais il demeure que la quête de pouvoir des directions se fait toujours à nos dépens, notamment en accroissant la précarité dans des secteurs pourtant déjà lourdement affectés comme la formation professionnelle et l'éducation des adultes. Et comme si ce n'était pas assez, nous avons appris à la table de négociation que c'est en fait trente-cinq heures à l'école que les directions auraient souhaité qu'on nous impose plutôt que trente-deux. Peut-être ont-ils préféré se garder «une p'tite gêne», bien que l'intention d'accroître encore notre tâche soit déjà annoncée pour la prochaine négociation. Vraiment sympathique...

Jusqu'où veulent-ils aller?

Jusqu'où nos patrons veulent-ils aller dans la détérioration de nos conditions de travail? Alors que la logique la plus élémentaire voudrait, compte tenu de la situation qui se vit dans les écoles et les centres, que l'on allège la charge de travail des profs, le gouvernement, les commissions scolaires et les directions en rajoutent. Alors que de plus en plus de profs demandent à travailler à pourcentage, que la santé est plus précaire que jamais et que la détresse psychologique est à la hausse, les patrons font la sourde oreille et restent de glace. Le plus exaspérant dans cette histoire est que ces directions d'école sont formées de gens qui, pour la plupart, ont déjà enseigné et qui, pourtant, apparaissent les plus enclins à s'attaquer aux conditions de travail des enseignantes et enseignants. Il faudrait peut-être leur rafraîchir la mémoire.

Résister et augmenter la pression

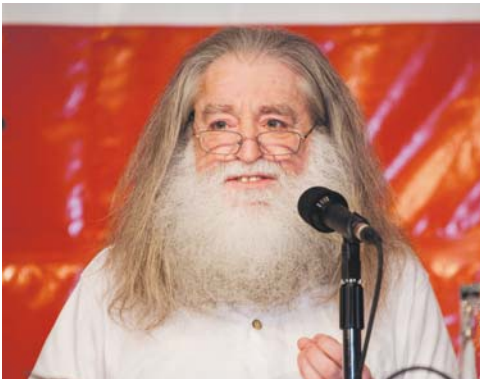
Parce qu'elle refuse la résignation et qu'elle croit que des gains sont possibles pour tous les secteurs, notre fédération s'est engagée dans la voie d'une véritable négociation. Dans les dernières semaines, la FAE a adopté la première phase d'un plan d'action qui se déploiera jusqu'à la fin mars. Ce plan comprend diverses actions s'appliquant tant au niveau national qu'au niveau de chaque établissement.

On ne le répétera jamais assez, l'implication de chaque enseignante et enseignant dans ce plan d'action est déterminante. Plus que la valeur de chaque action, c'est l'unité et la solidarité dans l'exercice du moyen de pression qui portent des fruits. Il peut-être difficile de concevoir à quel point la pression exercée dans chaque établissement a des échos retentissants à la table de négociation. Sachez que cet effet est non seulement bien réel, mais il est essentiel au succès de notre négociation.

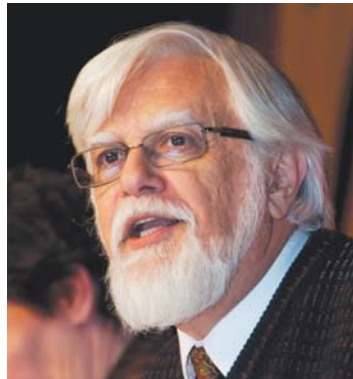
Il apparaît de plus en plus évident que la négociation se poursuivra au-delà de la date du 31 mars, identifiée par certains comme l'ultime limite pour le renouvellement des conventions collectives. Pour notre fédération, il est clair que le 31 mars n'a toujours signifié qu'une chose: la fin de la loi 43 et la possibilité d'adopter des moyens de pression plus percutants. Cette perspective semble de plus en plus partagée par un nombre croissant d'organisations syndicales. Bref, la volonté de la FAE de *prendre le temps de négocier* se manifeste désormais chez plus d'un. Et c'est tant mieux!



UN RASSEMBLEMENT HISTORIQUE ET MOBILISANT



Louis Belcourt, enseignant et conseiller syndical à la retraite du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO).



Serge Roy, ancien président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).



La plus grande rencontre de délégués et de déléguées de l'histoire de la FAE se tenait à Laval, le 29 janvier dernier. En effet, près de 600 membres se sont déplacés pour assister à des présentations instructives et mobilisantes et pour s'exprimer sur les moyens à prendre afin d'appuyer avec force notre négociation.

Un de nos invités était Serge Roy, ancien président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ). Il est venu expliquer les possibilités et les avenues s'offrant à un syndicat qui doit négocier de façon autonome puis a livré un message d'espoir pour des négociations gagnantes malgré ces temps de « crise des finances publiques ».

Ghislaine Raymond, ancienne présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval et membre de ATTAC-Québec, a démonté le discours économique dominant qui affirme que le Québec est à court de moyens financiers et qu'il ne peut répondre aux demandes des enseignantes et enseignants.

Pierre Lemaire, ancien président de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal, a pour sa part démontré que les politiques éducatives des dernières décennies, dont la réforme fait partie, visaient notamment à augmenter les contrôles de l'État sur l'acte d'enseigner et à restreindre notre autonomie professionnelle.

Louis Belcourt, enseignant et conseiller syndical à la retraite du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO), a soulevé l'enthousiasme de l'assistance avec un discours sur les négociations antérieures et la nécessaire solidarité combative dans la mobilisation actuelle.

En après-midi, les participantes et participants ont discuté, lors ateliers, des meilleurs moyens pour encourager la mobilisation des membres dans chacun des établissements d'enseignement. La journée s'est poursuivie par une discussion en plénière où les membres ont eu l'occasion de s'exprimer, pendant près d'une heure, sur les différents

sujets abordés dans la journée. C'est à l'unanimité que l'ensemble des enseignantes et enseignants présents a salué l'initiative de la FAE de réunir en un seul lieu les forces vives de nos établissements d'enseignement. Plusieurs se sont exprimés sur les sujets abordés par les quatre invités, mais aussi sur l'importance de la solidarité, et cela, peu importe les moyens choisis par notre processus démocratique.

La rencontre s'est conclue par les allocutions des membres du Comité exécutif.





Pierre Lemaire, ancien président de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal.



Pierre St-Germain, président de la Fédération autonome de l'enseignement.



Ghislaine Raymond, ancienne présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval et membre de ATTAC-Québec.



Denis Letourneau, vice-président au Service de la vie politique.



Christian St-Louis, vice-président au Service des relations du travail.

« Il faut oser revendiquer malgré la crise des finances publiques. La richesse collective s'accroît depuis des années partout sur la planète, mais cet accroissement n'a profité qu'à quelques personnes. Rappelons-nous que l'atteinte du déficit zéro par le gouvernement l'a été par le sacrifice des classes pauvre et moyenne et non par les plus riches qui, au contraire, se sont enrichis durant cette période. Ce sont ces mêmes personnes qui se sont réunies à Lévis lors du Forum pour l'avenir économique du Québec et qui nous demandent encore des sacrifices. Les enseignantes et enseignants paient triplement puisqu'ils sont salariés, citoyens bénéficiaires de services en constante dégradation et payeurs de tarifs en augmentation. »

Denis Letourneau
Vice-président au Service de la vie politique

« N'oublions pas que nos directions d'établissement tiennent des discours mielleux aux enseignantes et enseignants d'un côté et, de l'autre, demandent au gouvernement, par le biais du dépôt patronal, des reculs dans nos conditions de travail. Ça, il ne faut jamais le perdre de vue. Ces personnes veulent accroître leur droit de gérance pour leurs seuls petits intérêts tout en laissant croire à une solidarité envers nous. Il faut montrer à ces gestionnaires que nous ne sommes pas dupes de leur louvoiement et qu'ils devront répondre de leurs actes en subissant eux aussi une multitude de moyens de pression. Rappelez-vous toujours qu'un prof, ça enseigne debout et que c'est debout que nous affronterons la partie patronale ! »

Christian St-Louis
Vice-président au Service des relations du travail

« Il y a un travail d'information essentiel qui doit être fait dans tous les milieux, tant au regard du contenu du dépôt patronal que celui du dépôt syndical, afin de susciter la mobilisation. L'unité dans l'action et dans la solidarité sera plus que jamais nécessaire pour soutenir le travail de notre équipe de négociation, pour se faire entendre et pour obtenir le respect. J'ai confiance dans notre capacité non seulement à contrer les attaques patronales, mais aussi à faire des gains réels malgré le contexte difficile. »

Pierre St-Germain
Président de la Fédération



ENTENTE APPM-CSDM

Une avancée majeure pour **corriger la réforme**



PAR Pierre **St-Germain**
Président

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) se réjouit de l'entente conclue entre l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal (APPM) et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) concernant l'évaluation des apprentissages. Cette entente reconnaît la place prioritaire et fondamentale des connaissances dans l'enseignement et ouvre la voie à des correctifs majeurs au regard de l'actuelle réforme qui sévit dans nos écoles depuis plus de dix ans. C'est pour la FAE, les syndicats affiliés et les membres qu'ils représentent, une avancée majeure qui récompense notre persévérance dans la lutte que nous menons contre la réforme. Depuis plus de dix ans, les syndicats affiliés à la FAE défendent une école démocratique, exigeante et centrée sur les connaissances. Durant toutes ces années, ils ont fait la démonstration des ratés de cette réforme et se sont longtemps battus seuls contre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), les commissions scolaires et d'autres syndicats de l'enseignement.

Il faut souligner l'engagement public pris par la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, de donner suite à cette entente, mais aussi à vouloir implanter, dès septembre prochain, les modifications proposées. La FAE espère que la ministre prendra les dispositions nécessaires pour traduire sa volonté en gestes concrets, notamment en faisant adopter les modifications requises touchant la politique d'évaluation des apprentissages, la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique et les programmes. La FAE invite aussi la ministre à poursuivre la démarche amorcée sur des éléments que l'entente APPM-CSDM n'aborde pas ou n'a pas traités. Ainsi, pour conserver la cohérence du système et pour éviter les approches à la pièce, il apparaît essentiel de revoir également l'organisation par cycle des programmes pour les ramener sur une base annuelle, de redéfinir les parcours de formation axée sur l'emploi, d'arrêter la réforme à l'éducation des adultes qui s'inspire de celle que l'on s'appête à délaissier au secteur des jeunes, de réviser les programmes de formation des maîtres de même que l'organisation des services pour les élèves en difficulté et ceux des milieux défavorisés.

La FAE invite le MELS à s'inspirer de la plateforme pédagogique rendue publique en septembre dernier et qui a servi de base aux travaux APPM-CSDM. Cette plateforme, réalisée en s'appuyant sur l'expertise des 30 000 enseignantes et enseignants représentés par la FAE, témoigne de notre travail quotidien visant à améliorer les conditions d'enseignement et la réussite scolaire des élèves québécois.

Les modifications annoncées sont la preuve que la persévérance, l'acharnement et la force de conviction dont nous avons fait preuve peuvent donner des résultats.

CONGRÈS 2010

Vers le III^e Congrès de la **FAE**



PAR Wilfried **Cordeau**
w.cordeau@lafae.qc.ca

ET Louis-Philippe **Lizotte**
lp.lizotte@lafae.qc.ca



Si l'année 2010 est une année de négociation, elle est aussi une année de congrès pour la FAE. En effet, du 27 au 30 juin, environ 200 membres représentant les neuf syndicats affiliés se rassembleront à Laval pour débattre et pour prendre des décisions sur des sujets de fond parmi les plus importants et les plus porteurs pour la FAE.

Le Congrès, c'est quoi ?

Le Congrès est la plus haute instance de la FAE. C'est l'instance où se prennent les décisions les plus importantes quant à la définition et l'orientation des structures, de la gouvernance et des prises de position de la Fédération.

Le Congrès est un moment privilégié qui permet aux membres de s'interroger sur le type d'organisation qu'ils veulent et pour lui donner les moyens de répondre à leurs aspirations. Dans la préparation du Congrès, il est coutume de parler de deux « cahiers ». Il s'agit des documents qui recueillent l'ensemble des propositions reçues concernant, d'une part, les statuts et les règlements et, d'autre part, les orientations politiques. Cette année, les délégués et déléguées auront en plus à se prononcer sur le renouvellement du Comité exécutif.

Pour les membres, le Congrès est donc l'occasion d'un exercice démocratique de la plus haute portée quant au développement de leur fédération.

Le processus menant au Congrès

Même s'il est souverain, le Congrès ne travaille pas seul. Toute une démarche démocratique est prévue en amont pour discuter avec les membres des grands enjeux qui leur seront soumis. Ce processus repose sur deux phases de consultation auxquelles les syndicats affiliés sont invités à participer pour permettre à leurs membres de s'approprier les enjeux et pour qu'ils se prononcent sur les différentes questions à débattre.

Calendrier des consultations adopté à la rencontre du Conseil fédératif des 20, 21 et 22 janvier 2010

CONSULTATION	STATUTS ET RÈGLEMENTS	ORIENTATIONS POLITIQUES
Phase 1	25 janvier au 28 avril	8 mars au 19 avril
Phase 2	18 mai au 9 juin	30 avril au 1 ^{er} juin

À la lumière des consultations, les neuf délégations qui se réuniront au Congrès disposeront alors de toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées, en toute représentativité des aspirations et des intérêts de leurs membres.

En parallèle, d'ici au Congrès, la FAE mettra à la disposition de ses membres les outils et les éléments d'information nécessaires pour mener à bien les discussions sur chacun des enjeux retenus. Nous vous invitons donc à consulter les prochains numéros de *L'Autonome* pour suivre les travaux préparatoires au Congrès.



SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Une vaste étude de la FAE et de l'ENAP

COLLABORATION SPÉCIALE



PAR Nathalie **Houlfort**
professeure à l'ENAP
ET Frédéric **Sauvé**
étudiant à la maîtrise
à l'Université de Montréal

Depuis la fin des années 80, le milieu de l'éducation a vécu plus que sa part de changements. Et ceux-ci n'ont pas été sans affecter le personnel enseignant. Déjà en 1995, l'enquête Santé Québec révélait que les enseignantes et enseignants en bonne santé psychologique à 29 ans constituaient le groupe de professionnels qui éprouvait le plus haut niveau de troubles psychologiques entre l'âge de 45 et de 65 ans. En 2002, l'OCDE rapportait que 30 % des nouveaux enseignants canadiens délaissaient leur carrière dans les cinq premières années. Bref, le milieu de l'enseignement paraît particulièrement dommageable pour la santé psychologique de celles et ceux qui y œuvrent.

Dans ce contexte, la FAE a mandaté des chercheurs de l'ENAP pour réaliser une importante étude visant à brosser un portrait de l'état de santé psychologique des enseignantes et enseignants membres des syndicats affiliés. En voici les principales conclusions.

Des résultats préoccupants

Les résultats de l'étude montrent que 19 % des enseignantes et enseignants évaluent leur santé mentale comme étant moyenne ou médiocre. Ce taux est deux fois plus élevé que ce qui est recensé auprès de la population générale du Québec, indiquant ainsi que la population enseignante vit réellement de la détresse psychologique au travail. Cette détresse se traduit par une fréquence élevée d'anxiété, des symptômes d'irritabilité et d'épuisement professionnel ainsi qu'un faible niveau de vitalité.

Deux facteurs organisationnels semblent se distinguer par leur importance

dans la prédiction de l'épuisement professionnel du personnel enseignant : la charge de travail élevée et les difficultés liées à la gestion de classe. Le manque de temps pour la préparation des cours, le rythme effréné des journées, les contraintes de temps, la quantité trop importante de paperasse administrative à remplir et la charge de travail généralement trop élevée sont des éléments responsables de l'état de santé des enseignantes et enseignants. À cela s'ajoutent

le manque de motivation de certains élèves et leur remise en question de l'autorité de l'enseignante ou enseignant, les problèmes de discipline dans les classes, la gestion de comportements enfantins et les ambiguïtés administratives relatives aux mesures disciplinaires. Tous ces éléments affectent directement le niveau d'épuisement professionnel vécu par les ensei-

gnantes et enseignants.

Les facteurs organisationnels tels que la charge de travail élevée et une gestion de classe difficile ainsi que leurs effets sur la santé psychologique du personnel enseignant sont certainement en partie responsables des conflits travail/vie personnelle que vivent les enseignantes et enseignants. D'ailleurs, il est intéressant de constater que le stress et la pression qu'ils vivent au travail génèrent davantage de conflits que le temps de travail. En d'autres mots, le travail des enseignantes et enseignants est épuisant à un point tel qu'une fois à la maison, 35 % de ceux-ci disent être trop épuisés, « vidés » émotionnellement pour participer pleinement à leur vie de famille ou à leur vie personnelle.

Tous ces éléments font que seulement un tiers du personnel enseignant se dit assez ou fortement satisfait au travail. Un tiers est moyennement satisfait alors que le dernier tiers indique n'être pas ou peu satisfait.

Malgré tout, l'attachement envers les élèves demeure fort. Autre aspect positif : en général, les enseignantes et enseignants démontrent davantage un engagement affectif envers leur établissement d'enseignement qu'un engagement de type normatif ou de continuité. Enfin, 50 % des enseignantes et enseignants désirent rester au sein de la profession pendant au moins dix ans. Il est toutefois inquiétant de constater que 23 % disent vouloir quitter au courant des cinq prochaines années pour d'autres raisons que la retraite.

Des pistes de solution

Puisque les causes d'épuisement professionnel sont d'origine organisationnelle, des changements sont possibles et d'ailleurs souhaitables. Des ajustements à la tâche de travail, par exemple la diminution du nombre d'élèves par groupe, donner plus de temps personnel pour effectuer la planification des cours et offrir davantage de ressources pour les élèves en difficulté, permettrait de libérer davantage les enseignantes et enseignants pour faire ce qu'ils aiment : enseigner.

Offrir plus de latitude aux enseignantes et enseignants et faire davantage confiance à leur jugement professionnel pourrait augmenter le sentiment de contrôle envers la tâche à accomplir. Revaloriser l'école, l'éducation et la profession enseignante auprès du public en promouvant davantage les bons coups

des enseignantes et enseignants permettrait de redorer le blason de la profession. Enfin, impliquer davantage les principaux acteurs, soit le personnel enseignant, lorsque des changements sont prévus, permettrait de diminuer les conflits de valeurs. Toutefois, pour optimiser cette stratégie, les enseignantes et enseignants doivent avoir un réel pouvoir décisionnel dans les changements qui affectent directement leur travail.

Les résultats de l'étude montrent que 19% des enseignantes et enseignants évaluent leur santé mentale comme étant moyenne ou médiocre.

23% disent vouloir quitter au courant des cinq prochaines années pour d'autres raisons que la retraite.

La nouvelle industrie du décrochage scolaire



PAR Sylvain Mallette

Vice-président au Service de la vie professionnelle

La stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA), qui visait à réduire de manière significative le taux de décrochage au Québec, est un échec. Malgré les quelque 200 millions de dollars investis depuis sept ans, les résultats sont si décevants que la ministre Courchesne a senti le besoin de relancer une énième opération visant à contrer ce phénomène particulièrement virulent au Québec.

Le cerbère du décrochage

Il importe de souligner que certaines composantes de la nouvelle version de la SIAA s'inspirent largement de la « contribution » du banquier Jacques Ménard qui, dans un élan de philanthropie, s'est investi de la mission de mener la lutte au décrochage scolaire. Si cette stratégie s'abreuve au rapport Ménard, elle cherche également à étancher sa soif au plan d'action *L'école, j'y tiens!* lui-même largement inspiré du rapport Ménard.

De prime abord, on pourrait être tenté de souligner que cette volonté de traduire les orientations ministérielles dans la SIAA témoigne d'un souci de cohérence. Toutefois, les résultats obtenus par la première mouture de la SIAA sont si désastreux que pour justifier son existence – et celle de ses tenants les plus farouches – il devenait incontournable, de légitimer la SIAA *la suite* en inscrivant dans son contenu les orientations ministérielles.

Nouveau cerbère¹ à qui l'on confie la mission de mettre en échec le décrochage scolaire, la SIAA porte donc en elle tous les défauts. La multiplicité des acteurs ou des organismes issus du monde de l'éducation, la difficulté à établir clairement les lignes de direction ainsi que la confusion qui règne dans les responsabilités des uns et des autres sont des facteurs qui contribueront certainement à la paralyser. Rappelons que dans l'élaboration des trois documents cités précédemment, les enseignantes et enseignants n'occupent qu'une place minimale; ils ne sont que les

exécutants des opérations décidées par d'autres.

Y croire sous la contrainte

L'opérationnalisation de certaines dispositions de la Loi 88 vient noircir un tableau déjà lourdement chargé. Les conventions de partenariat ainsi que les plans de réussite qui en découlent devront prévoir les cibles à atteindre. Déjà, les administrations scolaires se sont lancées avec frénésie dans ce processus. Encore une fois, tout le poids de l'opération reposera sur les épaules des enseignantes et enseignants dont on exigera de rendre compte de l'atteinte ou non des cibles. Les commissions scolaires chercheront inévitablement à s'assurer que les écoles répondent aux objectifs prévus dans les plans de réussite et dans les conventions de partenariat alors que les directions d'établissement, soucieuses d'apparaître sous leurs plus beaux habits, exerceront des pressions colossales sur les enseignantes et enseignants, et ce, sous le prétexte que toutes et tous doivent « mettre l'épaule à la roue ». Malheureusement, la roue en question risque d'être celle de la torture et les suppliciés, les enseignantes et enseignants!

La pauvreté. Quelle pauvreté ?

Il importe de souligner que toute la question de la pauvreté et de ses conséquences est abordée de manière accessoire dans l'analyse du phénomène de décrochage. La composante « économique » occupe une place réduite alors que dans les faits, le décrochage scolaire prend souvent racine dans les conditions de vie des familles. Dans les faits, les tenants de la SIAA occultent cette évidence au profit d'une conception purement « institutionnelle » du phénomène de l'abandon scolaire.

Le nouveau bélier de siège des conditions de travail

L'événement national SIAA aura aussi permis aux protagonistes de cette triste mascarade de nommer clairement ce qui à leurs yeux constitue une des causes fondamentales du décrochage scolaire :

la mobilité des enseignantes et enseignants. Sous prétexte qu'il devient difficile de « bâtir une expertise », on assiste au déploiement d'une opération qui vise à mettre à mal les dispositions relatives aux mouvements de personnel. Pour preuve, la question de la mobilité des enseignantes et enseignants fait l'objet de discussions dans la négociation en cours. Toutefois, le dossier du décrochage scolaire illustre avec éloquence la capacité qu'a le MELS et ses valets d'utiliser un dossier de nature pédagogique comme un bélier de siège² pour briser les conditions de travail des enseignantes et enseignants. En son temps, la réforme a servi de prétexte à cette entreprise de démolition; c'est aujourd'hui l'abandon scolaire qui servira de tête de pont à cette stratégie patronale.

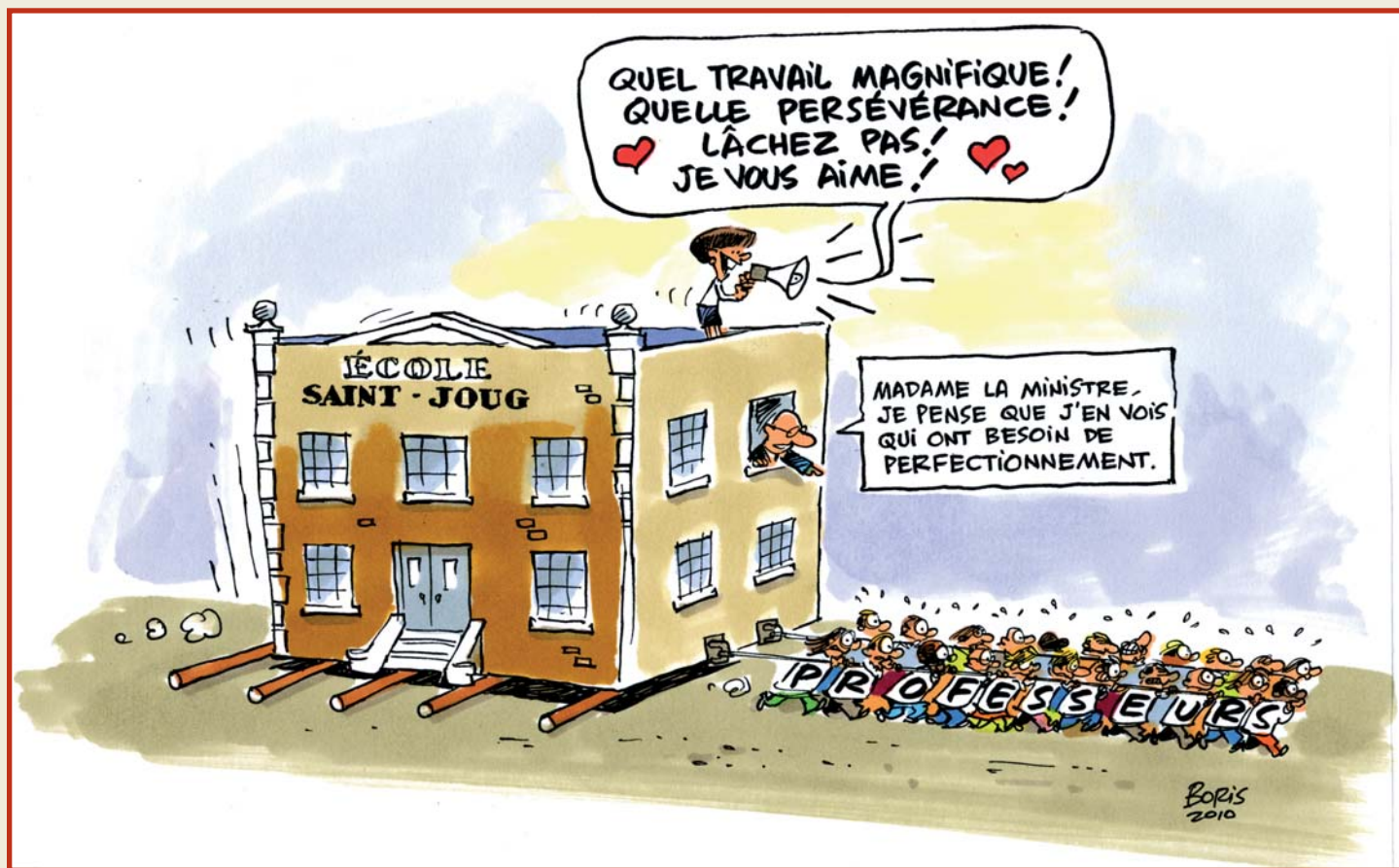
Une industrie du décrochage scolaire

Depuis la relance de la SIAA, nous assistons au développement d'une véritable industrie du décrochage scolaire. Non seulement, les acteurs qui ont orchestré la mise en place de la première version de la SIAA se permettent de porter un regard excessivement critique sur celles et ceux qui avaient pour mandat d'en appliquer les dispositions, mais ils restent tout aussi actifs et présents dans la mise en place de la SIAA, *la suite*.

Ainsi, tout en demeurant fiduciaires de l'objet de leurs recherches – la persévérance scolaire – les membres de l'équipe d'évaluation de la SIAA conservent le monopole de la recherche sur les effets de cette stratégie. Dans ce cas comme dans celui de la SIAA, il serait étonnant que les « pères spirituels » se rendent responsables de leurs échecs respectifs.

La débâcle d'une stratégie... et de la réforme

Les dernières données relatives au taux de décrochage observé chez les élèves âgés de moins de seize ans sont effarantes³. Elles témoignent de l'échec de la première SIAA, mais elles sont l'expression d'un constat plus grave et plus fondamental : la réforme a échoué. Ainsi, en 2002-2003, ils étaient 4690 élèves à décrocher avant



d'avoir terminé leur deuxième année du secondaire. Pour l'année 2006-2007, le nombre s'élève à 5380, soit une augmentation de près de 15% en cinq ans! Pendant ce temps, le nombre total d'élèves inscrits augmentait de seulement 1,6%. Dans le cadre de la publication de ces données, Égide Royer, spécialiste de l'intervention auprès des élèves en difficulté et professeur à l'Université Laval, souligne que les décrocheurs qui font partie des deux premières cohortes de la réforme «ont probablement surfé sur la promotion automatique⁴». Le non-redoublement pratiqué sans discernement au nom de la réforme est ici en cause et permet de soutenir que c'est la réforme elle-même qui est responsable de cette situation. Alors que le principal argument pour justifier la mise en place de la réforme reposait sur la nécessité de combattre le décrochage scolaire, donc aider les élèves en difficulté, les données démontrent que la réforme n'a pas rempli ses promesses. La déconfiture de la SIAA ne doit pas cacher celle de la réforme.

En guise de conclusion

L'échafaudage qui se construit actuellement au nom de la lutte au décrochage

est à ce point bancal qu'il porte en lui les germes de sa propre implosion. Alors que les structures s'ajoutent aux structures, on constate que les moyens concrets pour venir en aide aux élèves décrocheurs ou potentiellement décrocheurs sont rares. De plus, la pauvreté est encore une fois volontairement négligée par les tenants de la SIAA. Dans les faits, le décrochage, qui s'exprime par l'abandon scolaire, trouve aussi sa source dans la pauvreté. Cette dernière explique des comportements et des attitudes qui participeront au phénomène de décrochage. Faire abstraction de cette réalité, c'est dès le départ, miner toute l'opération qui se met en branle dans les écoles québécoises.

La mise en place de la deuxième version de la SIAA se fera clairement au détriment des enseignantes et enseignants. Leur absence dans les processus d'élaboration du rapport Ménard, du plan ministériel de lutte au décrochage et de la SIAA, témoigne de la volonté des décideurs de ne faire intervenir le personnel enseignant que comme simples exécutants. L'attaque qui s'organise au nom de la lutte au décrochage scolaire envers les dispositions relatives aux mouvements

de personnel applicables aux enseignantes et enseignants en est l'expression la plus éclatante. La réforme ne pouvant plus servir de prétexte, du moins pas avec la même intensité qu'à ses débuts, le MELS a su dénaturer la lutte au décrochage scolaire pour justifier une nouvelle attaque à l'encontre des conditions de travail du personnel enseignant. En la matière, l'attaque reste la meilleure défense. C'est pourquoi il nous faudra agir de manière concertée pour contrecarrer le discours qui se répand actuellement en nos rangs et qui cherche à justifier les opérations de reddition de comptes. Le phénomène du décrochage scolaire, comme le dossier de la réforme il y a maintenant dix ans, est instrumentalisé par des commissions scolaires qui ne se privent pas d'agiter ce qui semble être devenu une nouvelle marotte ayant pour trait, la persévérance scolaire.

1. Dans la mythologie grecque, le cerbère est un chien à trois têtes gardant l'entrée des Enfers. Il empêchait celles et ceux qui passaient le fleuve *Styx* de s'enfuir.
2. Instrument utilisé comme arme de butoir afin de forcer le passage d'une place forte.
3. DION-VIENS, Daphnée, *De plus en plus de décrocheurs avant l'âge de 16 ans*, Le Soleil, 11 novembre 2009.
4. Ibid.



Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche !

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes - www.ffq.qc.ca

Le 8 mars prochain marquera le coup d'envoi de la troisième édition de la Marche mondiale des femmes. Les activités officielles s'échelonneront du 8 mars au 17 octobre 2010. Ces dates ont un sens particulier : le 8 mars étant la Journée internationale des femmes et le 17 octobre, la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

Il importe de préciser ici que le 8 mars 2010 sera aussi l'occasion de souligner le 100^e anniversaire de la Journée internationale des femmes.

Tant pour l'ouverture que pour la clôture des activités de cette marche organisée à l'échelle internationale, des déléguées des cinq continents et de 45 pays ont décidé de se retrouver. Des activités seront organisées dans toutes les régions du Québec.

Au moment d'écrire ces lignes, le programme détaillé de toutes ces activités n'a pas encore été rendu public. Toutefois, nous savons que le lancement mondial se fera le 7 mars à Montréal et que le 8 mars sera ponctué d'activités régionales.

Pour connaître les activités qui se tiendront dans votre région, nous vous invitons à contacter la table régionale des

groupes de femmes de votre région ou à consulter la liste des répondantes régionales sur le site de la FAE.

100^e journée internationale des femmes

Au début du vingtième siècle, des femmes de tous les pays s'unissent pour défendre leurs droits et pour réclamer le droit de vote.

La création d'une journée internationale des femmes a été proposée pour la première fois en 1910, lors de la deuxième conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague réunissant des femmes de 17 pays.

Ce n'est qu'en 1917, avec la grève des ouvrières de Saint-Petersbourg, que la tradition se met en place. Le 8 mars devient alors la *Journée internationale des luttes de femmes*.

Il faudra attendre 1945 pour que la Journée internationale des femmes devienne une tradition dans le monde et 1977 pour que la Journée internationale des femmes soit officialisée par les Nations Unies.

Le syndicalisme conjugué au **féminin**



PAR Marie **Pelchat**
m.pelchat@lafae.qc.ca

En cette veille de la Journée internationale des femmes, il est sans aucun doute à propos de souligner la contribution des femmes au syndicalisme québécois.

Depuis le début des années 60, le syndicalisme québécois s'est défini comme un agent de changement social. Avec leur arrivée dans le domaine du travail et, par la suite, dans les instances syndicales, les femmes et les comités de la condition des femmes ont largement contribué à nourrir ce syndicalisme social.

À ce propos, il importe de préciser que les comités de la condition des femmes ont souvent été la porte d'entrée des femmes dans le monde syndical.

Leur action a contribué à inclure dans les luttes syndicales des thèmes qui auraient autrefois été jugés hors du mandat traditionnel de l'action syndicale. Ainsi, elles ont fait reculer les limites de ce qui est négociable et, de fait, négocié. Pensons

notamment aux revendications touchant la maternité et les congés de maternité, la garde et les soins des enfants, la conciliation travail-famille, l'équité en emploi, l'équité salariale, la mise en place de mesures d'accès à l'égalité, le harcèlement sexuel ou psychologique, la mise sur pied du Régime québécois d'assurance parentale, etc.

Force est d'admettre que ces thèmes ont occupé une place importante, parfois même centrale, dans les négociations du secteur public au cours des vingt dernières années.

Une contribution aux luttes sociales

Les militantes syndicales et les comités de la condition des femmes ont été étroitement liés aux grandes luttes sociales du mouvement des femmes au Québec.

De fait, toutes ces femmes ont ouvert des fronts de lutte sociale qui portaient sur différentes questions et qui ont changé le paysage social québécois. Par exemple : le droit à l'avortement, la création des maisons de naissance, la lutte contre la violence conjugale, etc.

C'est d'ailleurs une alliance des comités de la condition des femmes et des groupes

féministes qui permet, chaque année, l'organisation de la Journée internationale des femmes et, aux cinq ans, l'organisation de la Marche mondiale des femmes.

Une contribution peu documentée

Si depuis longtemps des femmes s'impliquent activement dans le mouvement syndical québécois, force est de constater que cette contribution particulière est peu documentée.

UNE FEMME À L'ORIGINE DU SYNDICALISME ENSEIGNANT

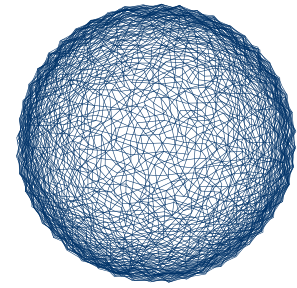
- Laure Gaudreault, enseignante et syndicaliste
- 1889 :** Naissance de Laure Gaudreault
- 1906 :** Début de sa carrière d'enseignante qui durera 60 ans
- 1936 :** Elle jette les bases du syndicalisme enseignant au Québec
- 1937 :** Création de la Fédération des institutrices rurales de la province de Québec
- 1945 :** Fusions des associations d'enseignantes de la province et création de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province du Québec (CIC). Laure Gaudreault en sera la première présidente
- 1975 :** Décès de Laure Gaudreault



COPENHAGUE 2009

Le rendez-vous manqué du gouvernement Harper

Au lendemain de la Conférence sur les changements climatiques des Nations Unies à Copenhague, le Canada fait figure de tire-au-flanc. Les positions « archaïques » du gouvernement Harper lui ont d'ailleurs mérité plusieurs prix « fossile ». Bref, un rendez-vous manqué qui illustre éloquemment le fossé idéologique existant entre le Québec et le gouvernement canadien.



COP15
COPENHAGEN
UNITED NATIONS CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2009



PAR Guy **Desmarais**

g.desmarais@lafae.qc.ca

ET Gabrielle **Blanchette**

g.blanchette@lafae.qc.ca



Du 7 au 19 décembre dernier, la Conférence annuelle des Nations Unies sur les changements climatiques se déroulait à Copenhague. Cette 15^e conférence devait permettre l'atteinte de deux objectifs ambitieux. Au premier chef, afin d'éviter un scénario catastrophe et de limiter le réchauffement global de la planète à deux degrés Celsius, la réunion de Copenhague visait à établir un accord contraignant les pays développés à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 à 40%. Dans un deuxième temps, on souhaitait encourager les efforts environnementaux des pays émergents en convenant d'un soutien financier et technologique en provenance des pays riches.

Annoncée par certains comme un rendez-vous avec l'Histoire, la conférence de Copenhague semblait, avant même son début, vouée à l'échec. Si plusieurs états participants entérinaient d'emblée l'adoption d'objectifs contraignants, d'autres s'y opposaient formellement. Or, parmi ces derniers, des joueurs primordiaux, notamment les États-Unis et la Chine, pesaient de tout leur poids pour substituer aux objectifs initiaux un plan de match plus conforme à leurs intérêts respectifs.

Même si elle est récemment devenue le premier pollueur mondial, la Chine tient l'Occident responsable de 80% des émissions de GES. Le géant chinois réproue tout accord international qui limiterait sa croissance industrielle. Qui plus est, les autorités chinoises perçoivent les négociations sur les changements climatiques comme une tentative occidentale pour redéfinir les rapports Nord-Sud. Dans un

tel contexte, l'opposition chinoise à l'adoption de cibles contraignantes était inévitable.

Les États-Unis, deuxième pollueur mondial et premier consommateur d'énergies fossiles, se laissent également tirer l'oreille. Malgré l'ouverture dont a fait preuve l'administration Obama, les pressions des puissants lobbys industriels limitent les marges de manœuvre du gouvernement en matière de questions environnementales. Mais plus fondamentalement, il faut comprendre l'atmosphère américaine dans la lignée de sa politique étrangère. Loin de reconnaître les Nations Unies comme un forum crédible, les États-Unis rejettent systématiquement toute autorité supranationale susceptible de leur imposer des sanctions ou de porter atteinte à leur souveraineté. Avec une opinion publique loin d'être convaincue de l'urgence d'agir, l'adhésion américaine aux objectifs ambitieux de Copenhague était tout simplement inconcevable.

Et le gouvernement Harper...

Fallait-il espérer plus de fougue de la part du premier ministre canadien? Après moult tergiversations, Stephen Harper daignait finalement participer à la conférence de Copenhague. Mais, fidèle à sa base électorale et au credo conservateur qui se résume à une opposition systématique à toute mesure proenvironnementale, le premier ministre a choisi de se faire très discret. En plus de mériter au Canada un prix « fossile » pour « son inébranlable engagement à ne rien faire et à maintenir son attitude de blocage », l'apathie de Stephen Harper lors des négociations de Copenhague a été sévèrement désavouée par la population canadienne. Au lendemain de la conférence, les sondages établissaient que 75% des Canadiennes et Canadiens jugeaient inacceptable la

performance du gouvernement Harper. Une proportion quasi identique réclamait que le Canada s'inspire du leadership québécois en matière de réduction des GES.

S'il a largement contribué au blocage à Copenhague, le gouvernement Harper ne peut certes pas être tenu responsable de l'échec de la conférence. Loin de là! Toutefois, alors que le Canada s'était taillé une réputation enviable en matière d'environnement, notamment grâce à son appui aux accords de Kyoto, il fait aujourd'hui figure de tire-au-flanc. Plus que jamais, l'écart se creuse entre les préoccupations environnementales largement partagées au Québec et les positions antédiluviennes du gouvernement conservateur. Le Québec s'est en effet engagé à diminuer ses émissions de GES de 20% en dessous de la valeur de 1990, année de référence retenue par l'Accord de Kyoto, d'ici 2020. L'objectif du gouvernement Harper ne représente qu'une diminution de 4% pour la même période.

Et les suites

L'Accord de Copenhague, ratifié à la dernière heure sans la présence des représentants canadiens, doit être considéré comme un échec. En regard des objectifs initiaux, les résultats sont bien maigres et surtout aux antipodes des obligations contraignantes recherchées pour les états signataires. Mais au-delà le manque d'engagement réel des états, ceux-ci ont tout de même reconnu l'ampleur de la crise actuelle ainsi que leurs responsabilités face aux changements climatiques. La prochaine conférence de l'ONU sur les changements climatiques aura lieu du 29 novembre au 10 décembre 2010 à Cancun. Cela laisse suffisamment de temps pour s'organiser et faire comprendre au gouvernement canadien qu'il est temps d'agir.



Le gouvernement doit récupérer

COLLABORATION SPÉCIALE



PAR **Philippe Hurteau**

Chercheur à l'IRIS
www.iris-recherche.qc.ca

Avec les premiers rayons de soleil du printemps, revient le dépôt du budget québécois. Cette année, le gouvernement se propose d'entamer une refonte en profondeur de notre système fiscal. En effet, sous l'égide du premier ministre Charest et de son agenda néolibéral, on assiste en direct à l'érosion des mécanismes de redistribution de la richesse liés au prélèvement de l'impôt proportionnel aux revenus, au profit d'un nouveau système régressif basé sur la taxation individuelle et sur la tarification directe de l'usager des services publics.

Avant de se laisser persuader qu'une hausse généralisée des taxes et des tarifs est nécessaire, il faut déterminer le contexte spécifique aux finances publiques. Pour l'exercice fiscal 2009-2010, le Québec devra composer avec un déficit budgétaire oscillant autour de 4,7 G\$. Ce chiffre s'explique principalement par la récession économique qui exerce une pression à la baisse sur les revenus du gouvernement. On qualifie de « conjoncturelle » cette partie du déficit, environ 3 G\$, puisqu'elle est appelée à se résorber au moment de la reprise. En somme, le véritable manque à gagner structurel du gouvernement s'élève plutôt à 1,7 milliard².

Ce premier constat nous mène à une deuxième interrogation : quels choix politiques en matière de fiscalité ont généré ce déficit structurel de 1,7 milliard ? Sans remonter trop loin dans l'histoire, rappelons-nous simplement le bilan fiscal de l'ex-ministre des Finances, M^{me} Monique Jérôme-Forget.

Pensons d'abord à la baisse d'impôt de 2007-2008 qui prive le Trésor public de 950 M\$³ tout en bénéficiant dix-neuf fois plus aux ménages ayant des revenus de 175 000 \$ et plus qu'aux ménages ayant des

revenus de 60 000 \$ et moins. Ensuite, M^{me} Jérôme-Forget a répondu aux pressions du double lobby de l'industrie manufacturière et du monde de la finance en abolissant la taxe sur le capital. Cette taxe représentait pourtant un moyen efficace d'opérer une ponction fiscale sur les grandes entreprises, surtout les compagnies d'assurance et les institutions bancaires. Par son abolition progressive d'ici 2011, c'est près de 2,5 G\$ dont se privera annuellement le gouvernement.

...sous l'égide du premier ministre Charest et de son agenda néolibéral, on assiste en direct à l'érosion des mécanismes de redistribution de la richesse...

Déficit budgétaire et choix politiques

Une hausse généralisée des tarifs et de la TVQ est-elle indispensable pour régler le « problème » des finances publiques ? Le rapide tour d'horizon qui précède nous permet d'en douter. Étudions en détail certaines politiques fiscales du présent gouvernement afin de voir si une réorientation de celles-ci serait suffisante pour régler le déficit. Parmi les dépenses fiscales actuelles, dépenses qui s'élèvent à 21,8 milliards en 2009⁴, examinons lesquelles représentent à la fois un lourd fardeau pour les finances publiques et un avantage indu accordé aux individus fortunés.

La première catégorie de dépenses fiscales « questionnables » touche les particuliers. Les avantages fiscaux liés au Régime de pension agréé (RPA) et au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ont privé le Trésor public de revenus équivalents à 5,2 G\$ pour l'année 2009. Lorsque l'on sait que le plafond de cotisation pour un REER s'élève à 21 000 \$, on réalise qu'une bonne part, près de 60 %, de cet avantage fiscal ne sert pas à encourager l'épargne des salariées et salariés moyens, mais à permettre de diminuer le revenu imposable des plus fortunés.

La non-inclusion de l'ensemble des gains en capital, c'est-à-dire un revenu réalisé à la revente d'actions, d'immeubles, etc., est une autre forme de dépenses fiscales aidant les plus nantis à diminuer leur montant d'impôt à payer. En 2009, les différents types d'exonérations de cette nature ont diminué les revenus du gouvernement de 517 M\$ en plus d'être accaparés à 83 % par les citoyennes et citoyens des classes privilégiées.

Du côté des entreprises, 1,9 G\$ de l'ensemble des dépenses fiscales consenties aux sociétés nous semblent pour le moins discutables (notons que ce chiffre ne prend pas en compte les 6 G\$ que le gouvernement du Québec a versés en 2009 en subventions aux entreprises). Comme dans le cas des particuliers, l'inclusion partielle des gains en capital, dans le calcul de l'impôt à verser par les entreprises, enlève d'importants revenus au gouvernement. Encore ici, on crée deux normes distinctes à l'intérieur du régime fiscal : une première qui soumet au calcul de l'impôt l'ensemble des revenus d'emploi des salariées et salariés et une seconde qui permet aux entreprises tirant des revenus de la spéculation de mettre à l'abri de l'impôt 50 % de leurs revenus. Il s'agit donc d'un système du « deux poids deux mesures » dans lequel les contribuables moyens sont perdants.

Pour maintenir sa vocation sociale, l'État québécois doit, dès maintenant, changer de cap en matière de politique fiscale...

Plus « questionnables » encore sont les 713 M\$ dont le gouvernement s'est privé, en 2009, en permettant aux entreprises de reporter dans leurs déclarations de revenus des pertes subies durant les années précédentes, ou encore les 238 M\$ non perçus par le biais de congés fiscaux offerts à différentes entre-

prises. Sous prétexte de stimulation économique, l'État québécois se prive de revenus qui lui permettraient de jeter les bases non pas d'une relance économique soumise aux pressions du capital, mais d'une économie centrée sur la satisfaction des besoins de la population.

son dû

Finalement, nous avons déjà mentionné l'abolition de la taxe sur le capital comme l'une des principales pertes de revenus volontaires de l'État. À cela s'ajoutent, en attendant son abolition complète, des déductions fiscales qui réduisent déjà la portée de cette mesure, pourtant principalement destinée à accroître la contribution fiscale des entreprises financières, et qui privent l'État de 470 M\$ en revenus.

Relance néolibérale ou relance solidaire et écologique ?

Pour le gouvernement Charest, un changement de paradigme économique n'est d'aucun intérêt. Il préconise plutôt l'accélération des réformes néolibérales. Une telle direction ne peut, et ce, d'un strict point de vue économique, que mener le Québec dans une longue période de soumission aux pressions adaptatives de l'économie mondialisée : compétitivité fiscale, coupures dans les dépenses publiques, pressions à la baisse sur les salaires, diminution des conditions de travail, etc. Pendant ce temps, le rôle de l'État se rétrécira comme peau de chagrin ou, pour être plus précis, se recentrera sur ses vocations classiques : soutenir l'industrie et assurer la sécurité des investissements.

Pour maintenir sa vocation sociale, l'État québécois doit, dès maintenant, changer de cap en matière de politique fiscale afin de s'assurer du bon financement des services publics et sociaux. À cette fin, il nous semble beaucoup plus approprié de revoir à la baisse les dépenses fiscales à l'avantage des plus fortunés et des entreprises que de vouloir plutôt augmenter les taxes et les tarifs.

1. *Mise à jour économique et financière* du 27 octobre 2009, ministère des Finances.
2. On arrive à ce montant en couplant ensemble les prévisions budgétaires comprises dans le *Budget du Québec 2009-2010* et dans la *Mise à jour économique et financière* du 27 octobre 2009 publiée par le ministère des Finances.
3. *Budget du Québec 2007-2008*, ministère des Finances.
4. *Dépenses fiscales – Édition 2009*, ministère des Finances du Québec.

La Grande Dictée Éric-Fournier 15 000 \$ en prix de participation

Participez à la Grande Dictée Éric-Fournier et recevez bien plus qu'un prix. La journée débutera par la rédaction anonyme d'une dictée de 450 mots, conçue et lue par M. Jean Dion du journal *Le Devoir*. En prime, vous pourrez profiter d'un brunch gratuit et d'un choix de trois ateliers-conférences.

L'inscription, du 1^{er} février au 1^{er} mars 2010, est gratuite et s'effectue en ligne au www.dictee.ca

La Grande Dictée Éric-Fournier est une dictée qui s'adresse exclusivement aux enseignantes et enseignants. Elle aura lieu le samedi 6 mars 2010, de 9 h 30 à 15 h. L'événement qui a remporté le prix *Projet de l'année 2008* à l'UQAM et qui a été finaliste pour le prix *Forces Avenir 2009*, est organisé par l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE) de l'UQAM avec la participation de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).



Le droit de négocier, c'est non négociable !



mois avant la fin du décret

En adoptant le projet de loi 142, le gouvernement a violé les principes et les droits fondamentaux garantis par les conventions internationales, notamment le libre exercice du droit syndical et le droit à la négociation collective.



FÉDÉRATION
AUTONOME DE
L'ENSEIGNEMENT
www.lafae.qc.ca

Accident de travail et maladie professionnelle : assurance salaire ou CSST ?

L'enseignante ou enseignant malade ou blessé peut recevoir des prestations d'assurance salaire en vertu des dispositions nationales et du contrat d'assurance avec l'assureur La Capitale durant son incapacité. Par contre, lorsque la blessure ou la maladie est attribuable à son travail ou qu'elle survient à l'occasion de son travail, l'enseignante ou enseignant peut également recevoir des prestations de la CSST qui devient alors le premier payeur. Et, au plan des prestations, l'écart peut-être significatif ! Pour plus d'information, consultez le site de la Fédération au www.lafae.qc.ca.

Les projets pédagogiques particuliers



PAR Yves Cloutier
y.cloutier@lafae.qc.ca

Nous assistons depuis plusieurs années à une véritable prolifération de projets pédagogiques particuliers dans le réseau des écoles publiques québécoises, au point où, bon an mal an, 16 % des élèves du secondaire y sont désormais inscrits. Un projet pédagogique particulier est un programme d'études qui déroge du régime pédagogique, applicable à un groupe d'élèves par autorisation ministérielle ou en vertu du règlement prévu à cet effet. Les conséquences de ce foisonnement de projets pédagogiques particuliers sur l'état et la mission de l'enseignement public et les implications sur la tâche des enseignantes et enseignants sont potentiellement très importantes.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation (CSE, 2006), les projets pédagogiques particuliers répondent à trois demandes de nature différente. Ceux-ci devraient, selon les dires du CSE, « dynamiser une école publique sans relief et ennuyante ». Cette demande est clairement la conséquence du syndrome de la polyvalente, celui-ci déformant l'image de l'école

publique en une caricature monochrome d'établissement dépersonnalisant pour les élèves, animée par des enseignants « désabusés ». Le CSE considère également que les projets pédagogiques particuliers contribueraient à « remplacer et enrichir un curriculum jugé trop homogène et peu exigeant »; cette assertion du CSE découle directement du syndrome de la polyvalente, mais est aussi tributaire du mythe de l'âge d'or, lequel fait souvent référence au « bon vieux temps » du cours classique. Enfin, et toujours selon le CSE, les projets pédagogiques particuliers permettent au réseau des écoles publiques de « s'ajuster à la demande des parents ». Nombreux sont celles et ceux qui affirment qu'il s'agit en fait d'une réaction défensive du réseau public, face à la forte concurrence des écoles privées dont l'image publicitaire est nappée de rigueur et d'exigence. Cette réaction tend, pour complaire à la volonté perçue des parents, à orienter les projets pédagogiques particuliers sur la voie de la sélection des élèves.

Ces trois demandes identifiées par le CSE constituent le cœur de ce que l'on pourrait désigner comme étant une théorie des origines organiques des projets pédagogiques particuliers. Ainsi, ils seraient le fruit d'une

évolution naturelle du système scolaire québécois. Cette théorie, quoique très attrayante et décrivant un processus presque exclusivement intrinsèque d'une (trop) parfaite continuité, n'est sans doute pas en mesure d'appréhender l'ensemble des cas d'implantation de projets pédagogiques particuliers.

Cette théorie sous-estime par exemple un facteur capital et étranger à la genèse des projets pédagogiques particuliers: la concurrence féroce que livre le réseau privé, subventionné par l'État, au réseau public. À Montréal seulement, les inscriptions au réseau privé au secondaire ont augmenté de près de 50 % entre 1995 et 2007. Pour le réseau des écoles publiques, la perte d'un grand nombre d'élèves est un grave problème d'où une certaine pression pour la mise sur pied d'initiatives en vue de livrer bataille au réseau privé. À titre d'exemple, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a annoncé l'an dernier son intention d'augmenter son offre d'enseignement dans le domaine des écoles internationales en invoquant la concurrence des écoles privées et l'exode des meilleurs élèves du secteur public qu'elles provoquent.

Où les projets pédagogiques particuliers dans le système scolaire québécois se situent-ils? Ceux-ci sont-ils une tentative de faire indirectement ce que l'école publique ne peut faire directement, soit sélectionner les meilleurs élèves? Les projets pédagogiques particuliers ne sont-ils qu'une forme nouvelle de classe enrichie? À l'opposé, on ne peut passer sous silence, pour les écoles ou les groupes dits réguliers, les conséquences de la sélection effectuée au profit des projets pédagogiques particuliers. De même, il est indéniable que ceux-ci génèrent des conditions de travail très différentes entre les enseignantes et enseignants, aussi différentes que peuvent être les populations d'élèves des écoles ou des groupes dits réguliers, par rapport à celles des projets pédagogiques particuliers. Comme nous pouvons le constater, ce phénomène qui va croissant pose de nombreuses et complexes questions, questions que la Fédération entend soulever.

À Montréal seulement, les inscriptions au réseau privé au secondaire ont augmenté de près de 50 % entre 1995 et 2007.

LES DEUX TYPES DE PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS	
<p>PROJET INCLUSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Accessible à tous les élèves d'une commission scolaire ■ Accessible à tous les élèves d'une zone géographique ■ Sans frais supplémentaires par rapport aux écoles ou aux groupes réguliers 	<p>PROJET SÉLECTIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sélection selon une discipline, une pratique : musique, arts, sports, sciences, etc. ■ Sélection selon les notes ou un examen d'entrée, ou à la suite d'une entrevue de l'élève, des parents
<p>Des conditions restrictives peuvent exister dans des projets inclusifs ou sélectifs, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le nombre de places disponibles ■ Certaines exigences financières (frais d'admission, coûts supplémentaires) ■ L'accès géographique (une école de quartier transformée en école à projets pédagogiques particuliers) 	



Concours **HÉROS** pacifique et impliqué



PAR Gabrielle **Blanchette**
g.blanchette@lafae.qc.ca

Nous vous rappelons que le concours *HÉROS Pacifique et impliqué* se poursuit et que vous avez jusqu'au 19 mars 2010 pour y participer. Quelques documents ont été envoyés et devraient être affichés sur les babillards syndicaux. Vous pouvez aussi les télécharger à partir du www.lafae.qc.ca/heros.

Participez en grand nombre!

La **marche mondiale** pour la paix et la non-violence : un grand succès !

Après avoir parcouru plus de 200 000 km, l'équipe internationale de la marche est arrivée à destination le 2 janvier dernier. Un immense comité d'accueil de plus de 20 000 personnes les attendait dans la cordillère des Andes à Punta de Vacas, en Argentine.

Au Québec, plus de 15 000 marcheurs de tout âge, provenant des commissions scolaires des Draveurs, des Trois-Lacs, de la Pointe-de-l'Île et de Montréal, ont participé. Près de 5000 jeunes se sont également réunis à Gatineau pour former un immense signe de paix. L'Assemblée nationale du Québec a proclamé le 2 octobre comme étant la *Journée internationale de la non-violence au Québec*.

Parmi les grands succès internationaux, notons le concert pour la paix qui a rassemblé 80 000 personnes au Chili et un signe de paix humain, le plus grand jamais réalisé, avec 12 000 élèves aux Philippines.

Soyez un **HÉROS** dans votre milieu !

Vous adhérez aux valeurs d'humanité, d'écocitoyenneté, de respect, d'ouverture et de solidarité (HÉROS)? Vous voulez sensibiliser vos jeunes et les impliquer pour qu'ils agissent selon ces valeurs? Vous réalisez déjà des projets en ce sens dans vos classes? Alors, joignez notre réseau en vous inscrivant à notre liste de diffusion disponible au www.lafae.qc.ca/lafae.qc.ca/heros.

Par ce réseau de répondants, nous souhaitons diffuser des outils et de l'information au sujet des cinq valeurs HÉROS (Humanité, Écocitoyenneté, Respect, Ouverture et Solidarité), mais également connaître ce que vous faites dans votre établissement et quels sont vos besoins afin que nous puissions développer des outils pour vous soutenir dans votre démarche.

La **plateforme** pédagogique se déploie



PAR Sylvain **Mallette**
Vice-président au Service
de la vie professionnelle

Le déploiement de la plateforme pédagogique de la FAE se poursuit. Véritable réponse à l'échec de la réforme imposée depuis maintenant dix ans, la plateforme a été accueillie chaleureusement par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), madame Michelle Courchesne. De plus, elle a été présentée aux élus et élus et aux fonctionnaires des commissions scolaires de Montréal (CSDM), de Laval (CSL), de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) et Marguerite-Bourgeoys (CSMB). Les syndicats affiliés à la FAE continuent leurs représentations afin que la plateforme pédagogique soit également présentée aux autres commissions scolaires.

À l'invitation de la sous-ministre, madame Christiane Barbe, des représentants de la FAE ont rencontré plusieurs sous-ministres adjoints du MELS afin de leur livrer le contenu de la plateforme. Certaines associations étudiantes et professionnelles ainsi que des facultés universitaires ont également pu en prendre connaissance. La plateforme sera également présentée au congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) en mai prochain. Pour témoigner de votre appui à ce nouveau modèle pédagogique, nous vous invitons à remplir la carte postale que vous trouverez sur le site de la Fédération au www.lafae.qc.ca. N'hésitez pas à la faire remplir par vos parents et amis. En posant ce geste, vous affirmez qu'UNE AUTRE ÉCOLE EST POSSIBLE!

CONCOURS

La **persévérance** a aussi un visage



PAR Nadia **Dallaire**
n.dallaire@lafae.qc.ca

Comme vous le savez, étudier tout en ayant des responsabilités d'adulte exige une détermination importante. C'est dans le but de souligner la persévérance et le courage exceptionnel d'adultes en formation que la FAE organise une deuxième édition du concours *La persévérance a aussi un visage*. Cet événement est organisé dans le cadre de la *Semaine québécoise des adultes en formation* (SQAF) qui se tiendra du 20 au 26 mars prochain.

En plus de recevoir une bourse d'études, les élèves sélectionnés incarneront, s'ils le désirent, les «visages» de la persévérance sur une affiche qui sera distribuée dans tous les centres d'éducation des adultes (EDA) et de formation professionnelle (FP) dont les enseignantes et enseignants sont les membres des syndicats affiliés à la FAE. Les lauréats auront également la possibilité de partager leur expérience lors de la rencontre du Conseil fédératif du mois d'avril prochain, ce qui permettra aux enseignantes et enseignants de tous les secteurs d'enseignement présents de mieux connaître la réalité des secteurs de l'EDA et de la FP. Enfin, le personnel enseignant ayant soumis la candidature des élèves honorés sera invité à cet événement qui sera par la suite diffusé sur le site de la FAE au www.lafae.qc.ca.



Pour valoriser la profession enseignante, il faut s'attaquer aux préjugés



PAR Wilfried **Cordeau**
w.cordeau@lafae.qc.ca

C'est auprès de 600 enseignantes et enseignants, réunis à Laval le 29 janvier 2010, que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a procédé au lancement du guide *De l'autre côté du tableau noir... Douze mythes sur la profession enseignante au Québec*.

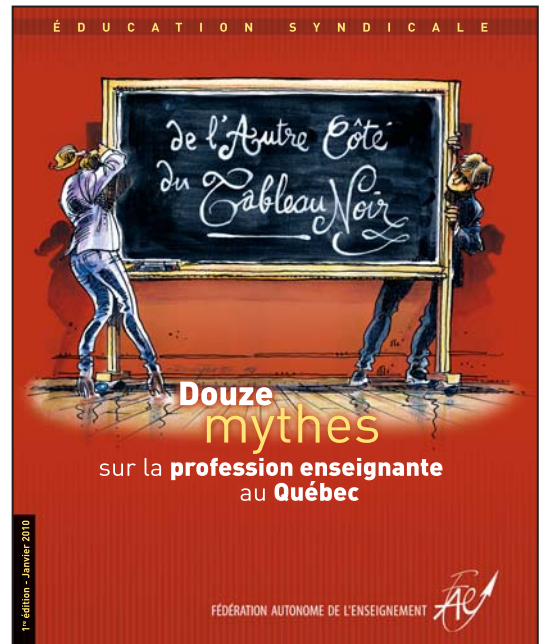
Briser les mythes

Depuis plusieurs années, les profs s'épuient à la tâche, mais on ne reconnaît pas à sa juste valeur leur énorme contribution à la société. Au contraire, certains persistent à croire et à prétendre que les profs ont la vie facile, qu'ils sont toujours en vacances, qu'ils ont d'énormes salaires et de nombreux avantages sociaux. On continue d'insinuer que

l'enseignement est un métier que n'importe qui peut exercer, dans lequel il est facile d'entrer et qui donne un emploi à vie. Briser les préjugés qui depuis trop longtemps circulent, constitue une étape indispensable à la revalorisation de la profession enseignante.

Un outil de discussion et de mobilisation

Plusieurs enseignantes et enseignants ont collaboré à l'élaboration de ce guide réalisé par le comité d'éducation syndicale de la FAE. Si elles se présentent sous la forme d'un argumentaire, les informations contenues dans ce document ont pour but de sensibiliser la population ainsi que d'outiller et de mobiliser les enseignantes et enseignants. Il ne s'agit pas d'un manuel de relations de travail ni d'une encyclopédie syndicale. L'approche retenue visait à identifier les principaux mythes qui circulent afin de rétablir quelques faits et lancer quelques pistes de réflexion ou de réponse.



Manifestement, cet outil vise à faire discuter les gens, mais aussi à faire réfléchir les profs afin qu'ils échangent et construisent entre eux leur propre argumentaire face à ces mythes.

Le guide *De l'autre côté du tableau noir... Douze mythes sur la profession enseignante au Québec* sera bientôt distribué aux enseignantes et enseignants membres de la FAE. Une version abrégée est présentement disponible sur le site de la Fédération au www.lafae.qc.ca.

La FAE en coalition contre la tarification et la privatisation

Le 20 janvier dernier, la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics a accueilli les invités à la Rencontre économique 2010 qui se déroulait à Lévis. Un bruyant comité d'accueil, animé avec entrain par des membres de la FAE, a protesté pendant de longues minutes avant le discours du premier ministre Jean Charest.

La Coalition, formée d'une quarantaine d'organisations communautaires, étudiantes, syndicales et féministes, s'oppose aux pistes privilégiées par le gouvernement pour combler le déficit budgétaire des prochaines années. Elle rejette particulièrement la hausse des tarifs dans les services publics, de même que la compression des dépenses dans ces services et dans les programmes sociaux. Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec et porte-parole de la Coalition, déclarait que «l'accès à des services publics de qualité et à des programmes sociaux adé-

quats ne doit pas être sacrifié au nom d'une lutte supposée urgente au déficit».

La Coalition a tenté de remettre au premier ministre Charest une facture géante qui proposait, comme alternative aux intentions gouvernementales, la création d'un nouveau palier d'imposition pour les particuliers à haut revenu, un impôt minimal pour les entreprises, la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux, l'augmentation des redevances sur les ressources naturelles et la lutte contre la corruption dans l'attribution des contrats publics.

Pour Amélie Châteauneuf, coordonnatrice du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, «la facture revient aux entreprises et aux contribuables à haut revenu qui ne paient pas leur juste part d'impôt et qui ont bénéficié des largesses du gouvernement dans les dernières années. Les personnes au bas de l'échelle et la classe moyenne paient déjà trop.»



PAR Jacques **Benoît**
j.benoit@lafae.qc.ca



La Coalition entend continuer à se faire entendre. Une grande manifestation est annoncée pour le 1^{er} avril prochain à Montréal. Et la FAE y participera de façon claironnante!